

Rapport d'activités AIPAA 2022



Confédération Africaine des
Organisations Professionnelles
de la Pêche Artisanale (CAOPA)

DECEMBRE 2022

Rédigé par
CAOPA



ANNÉE INTERNATIONALE DE
LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE
ARTISANALES
2022



TABLE DES MATIÈRES

Présentation de la CAOPA

Conclusion

Mission et Vision

Objectif

Activités

APPEL À L'ACTION DE LA PÊCHE ARTISANALE



PRÉSENTATION DE LA CAOPA

La CAOPA a été créée en 2010 et regroupe des organisations professionnelles d'hommes et de femmes de 26 pays africains: Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Comores, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Libéria, Maroc, Mauritanie, Mali, Madagascar, île Maurice, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Sierra Léone, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, ainsi que la Réunion, en tant que membre observateur.

Son **objectif principal** est d'impulser une dynamique panafricaine de développement de la pêche artisanale durable pour le bien-être des communautés côtières, et de contribuer à la sécurité alimentaire des populations. Depuis 2017, la CAOPA s'est engagée à promouvoir l'élaboration, de façon transparente, participative et sensible aux enjeux de genre, de plans d'actions nationaux, voire régionaux, visant à mettre en œuvre les Directives Volontaires de la FAO pour une pêche artisanale durable. La CAOPA est membre du Conseil d'Administration de la FiTI, du comité de pilotage de CAPE, et préside la Plateforme ouest africaine des acteurs non étatiques de la pêche, mise en place par l'Union africaine. L'organisation a le statut d'observateur au COFI (FAO).



MISSION ET VISION

Mission

- Promouvoir et soutenir la prise en charge de la dimension genre dans la prise de décision ;
- Appuyer les communautés de pêche artisanale à se développer à travers le respect des conditions de bonne gestion et d'exploitation responsable de la ressource;
- Renforcer leurs capacités pour réaliser efficacement la valorisation des ressources;

Vision

- Impulser une dynamique africaine de développement de la pêche artisanale.
- Valoriser la ressource pour le bien être des communautés de pêche artisanale.
- S'impliquer dans la mise en œuvre des politiques de pêche durables.
- Promouvoir des pratiques de bonne gouvernance, de la démocratie et de la transparence au sein des organisations membres ;
- Prendre en compte les enjeux auxquels font face les femmes dans la pêche artisanale; défendre leur implication dans les processus de prise de décision, etc.



INTRODUCTION

En Afrique, la pêche artisanale mobilise plus de dix millions d'hommes et de femmes, et nourrit plus de 200 millions d'Africains. La pêche africaine, composée à 75% de la pêche artisanale, est le plus grand secteur de l'économie bleue en Afrique, que ce soit au niveau de la contribution à la sécurité alimentaire, des emplois créés ou des revenus générés pour le ménage.

Elle joue un rôle important dans la stabilité sociale de ces communautés.

Des milliers d'hommes et de femmes qui travaillent dans ce secteur tirent leurs sources de revenus pour survivre et prendre en charge les besoins de leurs familles.

L'année 2022 a été déclarée par les Nations unies Année Internationale de la Pêche et de l'Aquaculture artisanales (AIPAA). C'est l'occasion pour tous les acteurs du secteur de se pencher sur les voies et moyens d'une gestion et d'une gouvernance durables de ce secteur, notamment les organisations qui regroupent les principaux acteurs actifs dans le domaine, à savoir les professionnels, hommes et femmes, dont les moyens de subsistance dépendent de la pêche artisanale.

Ces hommes et ces femmes contribuent largement aux moyens de subsistance, à l'emploi et à la sécurité alimentaire de leur pays.

Pourtant, l'avenir est plein de défis pour les communautés de pêche africaines, notamment avec les effets du réchauffement climatique qui se font déjà sentir sur les activités : conditions de navigation en mer plus difficiles, érosion des côtes, déplacement des ressources plus au large, etc. Mais le principal défi pour l'avenir de nos communautés, c'est de donner aux jeunes femmes et jeunes hommes la perspective de trouver dans la pêche artisanale des conditions de vie et de travail décentes, pour éviter, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, qu'ils ne tombent dans la drogue et la criminalité, ou partent sur les routes dangereuses de l'émigration clandestine. Pour faire face à ces défis, la CAOPA a une boussole : Les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté et le Cadre Politique et de la Stratégie de Réforme du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. Depuis 2018, CAOPA prône l'adoption et la mise en œuvre, de manière transparente, participative et sensible aux enjeux de genre, de plans d'actions nationaux pour ces Directives.



PRINCIPAUX PROGRAMMES



- Renforcer les capacités des membres des Organisations Professionnelles de la Pêche artisanale;
 - Appuyer à l'instauration de pratiques de bonne gouvernance, de la démocratie, de la transparence et de la redevabilité au sein des organisations membres ;
 - Promouvoir le rôle des Femmes à travers des politiques de développement de leurs activités;
 - Lancer un programme pour l'existence d'une Fédération unique des Professionnels du secteur de la pêche artisanale par pays membre.
 - Promouvoir la mise en œuvre des Directives Volontaires pour une pêche artisanale durable;
 - Promouvoir la mise en oeuvre du Cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique;
- Rédiger un Appel à l'Action de la pêche artisanale...



C'est pourquoi, dans sa démarche, la CAOPA est encouragée par les Objectifs de Développement Durable adoptés par les Nations Unies en 2015, en particulier l'Objectif 14b, de « Garantir à la pêche artisanale l'accès aux ressources de pêche et l'accès aux marchés ».

Atteindre cet objectif doit se faire par des actions concrètes.

Conformément aux objectifs de la CAOPA, les activités ont été nombreuses et variées au cours de l'AIPAA 2022.

Dans les lignes qui suivent, nous présentons en résumé les activités que nous avons menées.

Ces activités se structurent comme suit:

**Renforcement des capacités;
Information et sensibilisation.**

ACTIVITÉS RÉALISÉES

La CAOPA a organisé un webinaire, organise le 10 février 2022 un webinaire sur « Comment le partenariat UE-UA peut soutenir la pêche artisanale africaine durable ? » : Point de vue de la société civile africaine. L'objectif était d'échanger sur la façon dont les relations de partenariat entre l'Afrique et l'Europe peuvent contribuer à soutenir une pêche artisanale durable en Afrique. A cette occasion, la CAOPA a présenté ses priorités pour #IYAFA2022

Les 10 et 31 mars 2022-
La CAOPA a publié respectivement en [Sierra Leone](#) et au [Sénégal](#), Une étude portant sur les problématiques liées à la réglementation des zones réservées à la pêche artisanale. Le but est d'alimenter l'YAFA 2022.

La 7^{ème} Réunion des Ministres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) s'est tenue à Accra, au Ghana, du 5 au 8 avril 2022. La CAOPA et LMMA ont présenté à cette [réunion les priorités de la pêche artisanale.](#)



APPEL À L'ACTION DE LA PÊCHE ARTISANALE

En cette année internationale de la Pêche et de l'Aquaculture artisanales, la CAOPA avec des organisations des pêcheurs du Pacifique, d'Amérique centrale et du sud, d'Asie et d'Europe, ont identifié cinq domaines d'action pour les gouvernements afin que, en dialogue avec les communautés de pêche artisanale de leur pays, ils offrent un avenir durable à ces communautés à l'horizon 2030.



Appel à l'action disponible en **anglais, français, espagnol, portugais, arabe, swahili et wolof.**



Pour une aquaculture artisanale et durable complémentaire à la pêche artisanale africaine

La CAOPA a organisé les 26 et 27 octobre 2022 à l'Hôtel « les flamboyants » de Saly, un atelier intitulé : « Pour une **aquaculture** artisanale durable, complémentaire à la pêche artisanale africaine ». Cette activité entre en droite ligne dans les activités de la célébration de l'IYAFA 2022.

La CAOPA plaide pour la sortie de l'arrêté du statut de l'acteur surveillant

La CAOPA a organisé les 17 et 18 octobre 2022, à l'hôtel « Les Flamboyants » de Saly, un atelier de plaidoyer portant **Statut du Pêcheur Surveillant**. Cette activité parmi tant d'autres conduites par la CAOPA entre dans le cadre de l'IYAFA 2022.



SÉCURITÉ EN MER

Formation sur la Convention 188 de l'OIT sur le travail décent dans la pêche

La CAOPA a organisé du mercredi 21 au samedi 23 juillet 2022, à l'hôtel « les Bougainvilliers » de Saly, un atelier de partage sur la **Convention 188 sur le travail décent dans la pêche** : une question d'avenir pour la pêche artisanale africaine. Cette **activité** entre en droite ligne avec la célébration de l'IYAFA 2022.



Formation de capitaines de pirogues formés sur la sécurité maritime et continentale

L'objectif était de faire connaître aux capitaines de pirogues de la pêche artisanale, **les enjeux sécuritaires, la nécessité de conserver les ressources halieutiques** dans un contexte de raréfaction des ressources et un engagement dans les actions, tenant compte de la célébration de l'Année Internationale de la Pêche et de l'Aquaculture Artisanales 2022 (IYAFA)



JOURNÉE MONDIALE DE LA PÊCHE 2022



Mombasa : Célébration de la Journée mondiale de la pêche et sensibilisation sur l'Appel à l'Action



La CAOPA en partenariat avec Community Action for Nature Conservation (CANCO) a célébré, le 21 novembre 2022 la Journée Mondiale de la Pêche, au port de pêche de **Shimoni, Comté de Kwalé, région de Mombasa**, au Kenya.

Le thème retenu est : « Investir dans la protection sociale pour assurer une transformation bleue équitable dans le secteur de la pêche ».

La CAOPA œuvre pour un financement adapté à la pêche artisanale

La CAOPA a organisé les 08 et 09 novembre 2022, à Thiès, un atelier de partage d'expériences sur des **systemes de financement alternatifs** pour la pêche artisanale et réflexion sur un modèle adapté aux activités de femmes. Cet atelier a pour objectif général de : « renforcer les capacités des femmes actives dans la pêche artisanale sur les systèmes alternatifs de financement de leurs activités »



Formation des animateurs et journalistes des radios communautaires du Sénégal sur la vulgarisation du contenu de l'Appel à l'Action

Du 10 et 11 novembre 2022, à Thiès, la CAOPA a organisé un atelier **d'information et de sensibilisation sur l'Appel à l'Action** de la pêche artisanale et une formation pratique sur les techniques d'animation radiophonique au profit de l'Association des Communicateurs en Pêche des Radios Communautaires et Généralistes (ACPRCG) du Sénégal. La CAOPA, en organisant cet atelier avec l'appui d'OAK fondation, agit dans le cadre de l'Année Internationale de la Pêche et de l'Aquaculture Artisanales (IYAFA 2022).



Conclusion



L'**IYAFA** a été une année très riche en événements relatifs à la pêche et à l'aquaculture artisanales. MAIS, la CAOPA a remarqué un manque de coordination de toutes les activités réalisées surtout au niveau africain. Chaque entité a fait ce qu'elle veut selon sa manière et ses moyens. Aussi, un manque de visibilité de la pêche artisanale au niveau africain et international a été constaté, lors des grands événements. etc.

Recommandations

Compte tenu de ce qui précède, nous avons élaboré un appel à l'action sur cinq domaines prioritaires :

Pour nous, il est temps d'agir !

Ainsi, nous appelons les gouvernements à prendre les mesures suivantes d'ici 2030 :

1. Garantir d'urgence un accès préférentiel et cogérer 100 % des zones côtières ;
2. Garantir la participation des femmes et soutenir leur rôle dans l'innovation ;
3. Protéger la pêche artisanale des secteurs concurrents de l'économie bleue ;
4. Faire preuve de transparence et de responsabilité dans la gestion de la pêche ;
5. Construire des communautés résilientes pour faire face au changement climatique et offrir des perspectives à la jeunesse.



Coordination: L'équipe de la CAOPA
e-mail: caopa.peche@gmail.com
caopacom@gmail.com
Téléphone: +221 33 954 70 90